

La station est située à la Mairie déléguée de St Pierre Montlimart

11 avenue du Parc
49110 Montrevault-sur-Èvre

02.41.30.02.65

Mardi, mercredi : 9h-12h et 14h-17h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Par internet

www.montrevaultsurevre.fr

Date et heure du RDV :

.....(merci de respecter l'horaire)

Pour les mineurs, présence **INDISPENSABLE** de l'intéressé(e) et de son représentant légal **AU DÉPÔT ET A LA REMISE** du dossier

Les cartes d'identité pour les personnes majeures délivrées à partir de 2004 sont valables 15 ans sur le territoire français.

Les CNI délivrées à partir du 14/06/2021 sont valables 10 ans.

Les passeports pour les mineurs sont valables 5 ans

PIÈCES OBLIGATOIRES dans tous les cas :

Formulaire en ligne sur ants.gouv.fr (**gratuit**) (à remplir en ligne et à imprimer pour le rdv), **ne pas le signer**

Ou

Formulaire de pré-demande CERFA à remplir avant le rdv **mais ne pas le signer**,

Justificatif de domicile (-1 an) (original) : avis d'imposition, attestation assurance, facture électricité, téléphone, gaz, eau, ordures ménagères

Carte d'identité/passeport original

Avis de naissance – 3 mois (sauf si villes reliées COMEDC)

Photo récente à la norme ISO



Moins de 6 mois

Tête nue, sans lunettes, ni bijoux

Prise de face, oreilles visibles

Visage dégagé (front, sourcils...)

Bouche fermée, expression neutre (pas de sourire)

Fond blanc interdit

Photos non découpées (venir avec la plaquette de photos entière) de préférence en couleur

Pièces complémentaires pour les mineurs

Original carte d'identité d'un parent

Garde alternée : jugement de divorce /décision de justice ou attestation + justificatif de domicile et CNI du second parent

Cas particuliers (pièces complémentaires à fournir)

Changement état-civil (divorce, mariage...) : acte de naissance ou livret de famille, jugement de divorce pour choix du nom

Tutelle : jugement de tutelle + CNI tuteur + attestation d'autorisation du tuteur ; (Sa présence n'est plus obligatoire)

Pour les personnes hébergées par les parents ou une tierce personne : attestation de domicile de l'hébergeant + sa CNI

Première demande : Acte de naissance – 3 mois

Timbre fiscal dématérialisé

A acheter chez les buralistes ou en ligne sur timbres.impots.gouv.fr

Passeport

CNI

Adultes : 86 €

Mineurs + de 15 ans : 42 €

Mineurs - de 15 ans : 17 €

(perte ou vol uniquement)

25 €

Pièces complémentaires pour renouvellement suite perte ou vol

Déclaration de perte (en mairie au moment du dépôt du dossier) ou

Déclaration de vol (à faire en gendarmerie) ou sur internet service-public.fr

Un acte de naissance - 3 mois

Une pièce avec photo (permis de conduire, copie ancienne carte d'identité...) ou avis d'imposition et livret de famille

Timbre fiscal

Plus besoin de passeport pour aller en Angleterre pour les Elèves Français âgés de 18 ans ou moins pour voyage éducatif.

ATTENTION

REMISE DE L'ANCIEN TITRE OBLIGATOIRE POUR TOUT RETRAIT

(sauf en cas de perte ou de vol)

TOUT TITRE D'IDENTITÉ NON RETIRÉ AU DELÀ DE 3 MOIS SERA DÉTRUIT

SANS REMBOURSEMENT POSSIBLE